

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE L'IUT du 10 MAI 2012

1/ Approbation des comptes-rendus des conseils du 14/02/2012 et du 28/02/2012

Le compte-rendu du 14/02/2012 est approuvé :

Votants = 25
Pour = 24
Abstention = 1

Le compte-rendu du 28/02/2012 est approuvé :

Votants = 25
Pour = 24
Abstention = 1

2/ Critères d'attribution des concessions de logement.

Les critères retenus sans pondération ou priorité entre eux, sont :

- Ressources-revenus
- Ancienneté dans l'établissement
- Adéquation fonction et nécessité de logement sur site
- Attribution antérieure d'un logement de fonction
- Situation familiale
- Personnel de l'IUT de Blagnac.

Votants = 26
Pour = 25
Abstention = 1

Le conseil propose une procédure dans le cas du 1^{er} renouvellement :

Après affectation du logement pour nécessité absolue de service pour une durée de 3 ans, les bénéficiaires seront prioritaires, lors du 1^{er} renouvellement, pour disposer de la concession pour une nouvelle durée de 3 ans. L'appel à candidature ne sera effectif à l'issue de la durée du contrat que si aucun des bénéficiaires ne souhaite proroger le contrat ou si les membres du conseil jugent que le renouvellement des bénéficiaires n'est pas justifié.

Le président du conseil soumet au vote cette proposition :

Votants = 26
Pour = 25
Abstention = 1

3/ Offre de formation à la suite de la fermeture du département 2A2M.

Le président soumet au vote la décision de mettre en place une filière Bac +2 / Bac+3 sur la base d'un DUT Carrières Sociales option Service à la Personne et de deux Licences Professionnelles, l'une issue du DU Service à la Personne co-portée avec les composantes UFR Psychologie et IUFM Rodez de l'Université et orientée vers les Sciences Humaines et Sociales, l'autre orientée vers les gérontechnologies.

Cette proposition est soumise au vote :

Votants = 25
Pour = 24
Contre = 1

4/ Capacités d'accueil de l'IUT au titre de l'année 2012.-2013.

Le Président soumet au vote les capacités d'accueil suivantes :

Département Informatique : 104

Département GIM : 56

Département R&T : 78

Département 2A2M : 28

Votants = 25

Pour = 24

Abstention=1

5/ Convention avec le lycée de la Borde Basse de Castres pour la LP CIIM.

La convention est approuvée.

Votants = 25

Pour = 25

Fait à Blagnac, le 25 mai 2012

Le directeur de l'IUT



Laurence REDON